

Compte-rendu de la réunion de présentation du projet de "modernisation de l'inscription à l'épreuve pratique du permis de conduire"

Le 02 juillet à Carcassonne a eu lieu une réunion de présentation du projet de « Modernisation de l'inscription à l'épreuve pratique ainsi que de la création d'un livret de formation numérique » aux organisations syndicales représentatives des IPCSR, par la DSR.

Cette réunion fait suite à la décision du Premier ministre d'expérimenter cette modalité d'inscription des candidats au permis de conduire dans cinq départements de la région Occitanie, l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, le Gard et l'Hérault.

Le SANEER était représenté par Pascal Zurcher, Rémi Balondrade et Jean-Pierre Garceau.

Après un rapide tour de table en présence, pour l'administration de Messieurs Ginéfri, Gillodes et Julliard (adjoint de M. Barbe), quelques diapositives nous ont été présentées :

Objectifs de la réforme :

- Suivre la progression du candidat en temps réel, via le livret numérique.
- Baisse du coût du permis par une incitation à la réussite en première demande, incitation qui se ferait via un temps d'attente de la seconde présentation en cas d'échec, sachant qu'un distingo pourrait être fait concernant cette attente entre un ajournement avec un total de points plutôt haut assorti d'une erreur éliminatoire (total non précisé) et un ajournement avec un total de points démontrant une faiblesse manifeste du niveau du candidat.

(Pour être plus clair, M. Gillodes donne l'exemple suivant : un candidat ajourné à 27 Pts avec un refus de priorité pourrait se représenter avec un délai moindre que celui qui serait ajourné avec 15 Pts ou un examen non mené à terme).

- Les places ne seront donc plus attribuées aux écoles de conduite mais directement aux candidats et ce, quelque soit le mode de formation choisi. L'administration pense ainsi responsabiliser le candidat qui, une fois qu'il aura choisi sa date d'examen pourra, d'après M. Ginéfri « construire son planning de formation avec son enseignant en fonction ».
- Les places seront réservées avec le NEPH, les candidats affiliés à un établissement seront prioritaires par rapport aux candidats libres qui disposeront des places isolées et des places rendues. Pour les auto-écoles, l'organisation se fera en quart de journées à l'instar de la moto.

- Un enseignant diplômé ne pourra plus accompagner à l'examen un candidat libre, sauf à être clairement sous la bannière de plateformes comme Ornikar ou En voiture Simone . . . (M. Gillodes pense que ce nouveau système éradiquera les demandes en candidat libre).
- Les représentants des Organisation Syndicales expriment leurs inquiétudes quant à l'organisation des journées de travail des IPCSR qui pourraient le cas échéant se voir programmer un planning de 13B avec 13 entités différentes. En réponse M Gillodes réfute ce risque grâce au séquençage en quart de journée. Rappelons que ce séquençage est une revendication de longue date du SANEER.

Cette réunion est la première. Il y avait dans les réponses de la DSR beaucoup de conditionnel . . . un engagement verbal de l'administration à faire machine arrière en cas d'échec du système . . . et une invitation à se revoir courant octobre pour un affinage dans l'optique d'une transition douce en janvier 2020 avec un vrai départ occitan en février.

Rédacteurs :

Pascal Zurcher, DD de la Haute-Garonne
Jean-Pierre Garceau, DD du Gers
Rémi Balondrade, DD de l'Aude

